



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

Entre,

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

Adresse : 10-18, place des cinq martyrs du Lycée Buffon - 75015 Paris

Représentée par Bruno Lucas, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Ci après dénommée le « délégrant »

Et

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Adresse : 20 avenue de Ségur - TSA 30719, 75334 PARIS Cedex 07

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique

Ci-après dénommée "DINUM" ou « délégataire »,

Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Le plan d'investissement dans les compétences porte l'ambition d'engager l'édification d'une société des compétences qui se traduit par deux objectifs majeurs :

- former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emplois de longue durée faiblement qualifiés ;
- accélérer la transformation du système de formation professionnelle, depuis l'analyse du besoin de compétence à la réingénierie pédagogique, en passant par l'expression de la commande publique de formation.

Ainsi, l'un des enjeux du plan d'investissement dans les compétences porte sur la primauté des personnes sur les dispositifs, donc l'ambition de simplifier les procédures, de décroïsonner les systèmes, qui se traduira en particulier par l'attention aux logiques de parcours personnalisés, combinant suivant chaque situation la consolidation des savoirs fondamentaux et des compétences relationnelles avec une formation qualifiante.

En février 2018, dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les compétences), la DGEFP a lancé un appel à projet national sur la valorisation des compétences des publics jeunes accompagnés. La DINSIC a piloté le processus de sélection (traitement des candidatures, journée de coaching de 10 candidats sélectionnés, auditions devant la Haut-Commissaire à la transformation des compétences le 15 mai 2018 au Ministère du Travail). L'association Id6 a été sélectionnée à l'issue de ce processus pour la création d'un nouveau service public numérique nommé "DiagOriente" (présentation en Annexe [1]) avec l'appui de la DINUM / beta.gouv.fr pour permettre aux personnes d'évaluer, seules ou accompagnées d'un professionnel du conseil en évolution professionnelle, leurs compétences transversales.

beta.gouv.fr est un programme de la DINUM qui a pour objectif d'accompagner les administrations publiques à axer leurs services sur les besoins des utilisateurs en constituant des équipes chargées de résoudre des problèmes de politique publique. Ces équipes suivent une méthode combinant le lean-startup (retours utilisateurs constants, modèle d'affaire adapté au secteur public et à l'action public ici et développement agile de service numérique) et l'intraprenariat appelée « Startup d'État ».

Chaque équipe est responsable de la construction du service, de la mobilisation des usagers et partenaires, de la priorisation des besoins fonctionnels et du développement de la stratégie de passage à l'échelle.

Cette convention prend effet dans le cadre du renouvellement de la convention de délégation de gestion initiale entre la DGEFP et la DINSIC de 2018

(<https://static.data.gouv.fr/resources/conventions-de-partenariat/20181022-180746/convention-dgef-dinsic-signee.pdf>)

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la répartition des responsabilités et les modalités de participation financière du délégant et de la DINUM.

Conformément à l'article 2 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 visé en référence, la présente convention précise les obligations respectives des parties et les modalités d'exécution financière de l'action.

Pour assurer ses missions, le délégant autorise la DINUM à consommer des crédits hors titre 2 rattachés à l'unité opérationnelle UO [0103-CEFP-C003] rattachée au budget opérationnel de programme (BOP) [0103-CEFP] du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Elle précise également le montant alloué au projet et les imputations budgétaires et analytiques à renseigner dans CHORUS.

Par la présente délégation de gestion, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, le coaching et le développement de la Startup d'Etat "DiagOriente".

Article 2 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à :

- respecter le manifeste du programme beta.gouv.fr pour l'émergence de services publics numériques, détaillée dans l'Annexe [2] "manifeste beta.gouv.fr" ;
- apporter son soutien financier et technique aux équipes constituées en vue de la réalisation de la mission visée à l'article 1 pour un montant maximum de 2 580 700 euros sur une période de 24 mois, dans le cadre des dépenses éligibles communiquées par le délégataire ; ce montant pourra être réévalué par voie d'avenant à la présente convention en fonction des nouveaux besoins identifiés
- garantir à l'équipe DiagOriente :
 - o toute latitude pour mobiliser les utilisateurs finaux et partenaires, prioriser les besoins fonctionnels à leur écoute et développer une stratégie de passage à l'échelle ;
 - o toute autorité pour prendre des décisions stratégiques et opérationnelles sur son service de manière indépendante ;
- désigner pour le service numérique incubé un référent métier à qui l'équipe DiagOriente rendra compte de l'évolution du service, de l'avancement du service vis-à-vis de mesures d'impact précises, et des utilisateurs conquis ;
- organiser un comité stratégique tous les 6 mois pour évaluer les résultats obtenus par l'équipe DiagOriente et pour déterminer la suite à donner. Ce comité se déroule en présence des directeurs généraux adjoints et directeurs métiers concernés par le service, ainsi qu'un représentant de l'équipe en charge du programme beta.gouv.fr. Ce comité est présidé par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Les réunions du comité sont systématiquement suivies d'une clause de revoyure. Elle cadre les moyens budgétaires à allouer pour les six prochains mois en fonction de l'évaluation menée lors du comité stratégique ;

- être transparent sur l'impact des services développés en s'assurant que l'équipe DiagOriente met en ligne une page /stats ouverte au public, avec ses indicateurs clés d'impact ;
- garantir la pérennisation du service au terme de la phase d'accélération ;
- contribuer à l'amélioration globale des services publics numériques en partageant le code des services développés suivant les principes de l'open source ;
- pour les services nécessitant d'authentifier des usagers, prévoir l'intégration de France Connect ;
- pour les démarches en ligne, prévoir l'intégration du bouton "Je Donne Mon Avis".

Dès la signature de la présente convention, le délégant :

- procède aux demandes de paramétrage d'habilitations de CHORUS auprès de l'agence pour l'informatique financière de l'État ;
- met à disposition du délégataire un montant fixé à 806 616 € en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP) sur l'UO [0103-CEFP-C003].

D'autres tranches pourront être versées après chaque comité stratégique dans la cadre d'une revoyure pour un montant global de 2 580 700€ maximum.

Le détail des frais prévisionnels encourus est présenté dans l'annexe 3.

Article 3 : Obligations du délégataire

La DINUM s'engage à :

- mettre en avant les services incubés sur le site internet beta.gouv.fr ;
- relayer les campagnes de recrutement sur les réseaux beta.gouv.fr (site internet, réseaux sociaux) ;
- communiquer plus globalement sur les services incubés ;
- inviter les membres du partenaire (concernés) aux "clubs" beta.gouv.fr (réseaux de partage d'expérience entre coachs, intrapreneurs ou chefs de produit, développeurs, designers, chargés de déploiement, etc) ;
- intégrer les membres du partenaire (concernés) aux réflexions transverses (exemple : trajectoire RH des intrapreneurs, apprentissages sur les reprises par les DSI, etc) ;
- accueillir ponctuellement les équipes partenaire dans les locaux de l'incubateur de la DINUM (échanges, revues de portefeuille, ateliers) ;
- faire appel ponctuellement aux ressources transverses de beta.gouv.fr : experts juridiques, experts en matière de sécurité, de données, de design de service, etc ;
- mettre en lien les différentes équipes entre elles pour favoriser le partage de bonnes pratiques ;
- transmettre un état des réalisations et des modalités de mise en œuvre de l'opération en amont des comités stratégiques ;
- rendre compte mensuellement au délégant des dépenses réalisées sur l'UO [0103-CEFP-C003] ;

La DINUM utilise les supports contractuels à sa disposition pour accompagner la DGEFP et mettre en œuvre et garantir l'amélioration continue des services incubés, au travers des prestations

d'accompagnement, de coaching, de développement et le cas échéant de prestations complémentaires (ex : chargés de déploiement, expertise UX/UI, webdesigner).

Le financement consenti par les partenaires sera exclusivement utilisé pour financer les dépenses de tout ordre directement liées à la construction de services numériques suivant la démarche préconisée par beta.gouv.fr ("approche Startup d'État"). Ces dépenses seront engagées notamment dans le cadre de deux marchés publics de la DINUM (marché Coaching et marché Développement / déploiement / design / hébergement).

Le délégataire s'engage à respecter les règles de dépenses éligibles présentées ci-dessous.

Afin de pouvoir être considérées comme des coûts éligibles de l'opération, les dépenses doivent répondre aux critères généraux suivants :

- couvrir des actions réalisées durant la période de l'opération et la durée de validité de la convention ;
- être liées et nécessaires à la réalisation des opérations mentionnées ci-dessous ;

Le détail des actions réalisées et en engendrant des coûts éligibles est précisé en annexe 3.

Dans l'utilisation de ces supports contractuels, le délégataire assure les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO [0103-CEFP-C003], dans le respect des règles budgétaires et comptables.

Le délégataire est chargé, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés et conventions qui s'avèreront nécessaires à la réalisation du projet.

Il s'engage à renseigner dans le système d'information Chorus les imputations budgétaires indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus en article 2.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des ministères économiques et financiers et au CBCM du Premier ministre.

Article 4 : Déroulement des travaux

Les codes sources documentés seront publiés en open source, les bases de données, la documentation, les dossiers CNIL éventuels, les dossiers d'homologation RGS et tous les éléments permettant de poursuivre les partenariats engagés sur les développements existants ou à venir. Le code source étant ouvert, il sera à disposition de toutes les parties et pourra être utilisé dans le cadre de développements de nouveaux services numériques.

Les développements du service numérique sont effectués de manière à garantir au délégant, conformément aux orientations de la circulaire du Premier ministre 5608/SG du 19 septembre 2012

:

- la liberté d'utiliser le service pour tous usages ;
- la liberté d'en étudier le fonctionnement et de l'adapter à ses besoins ;

- la liberté d'en redistribuer des copies ;
- la possibilité de l'améliorer et de distribuer les améliorations au public.

Une vigilance particulière devra être accordée par l'ensemble des parties prenantes au respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

En application de l'article 4 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 visé en référence, le délégataire exerce, pour le compte du délégant, la fonction d'ordonnateur des dépenses et des recettes relevant de l'UO [0103-CEFP-C003].

Le délégataire est chargé, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, de la passation, de la signature et de l'exécution des actes juridiques (marchés publics, accords-cadres, conventions, etc.) nécessaires au développement de la Startup d'État visée par cette convention.

Le délégataire est chargé de retranscrire les opérations de dépenses dans le système d'information financier de l'État CHORUS, en lien avec le centre de services partagés financiers des services du Premier ministre.

Le délégataire s'engage à rendre compte au délégant des dépenses réalisées sur l'UO [0103-CEFP-C003] au terme de la période fixée à l'article 7.

La somme des crédits engagés par le délégataire ne pourra dépasser la limite du montant alloué par le délégant. En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire informe le délégant sans délai. Dans l'hypothèse où les crédits mis à disposition par le délégant ne seraient pas entièrement consommés par le délégataire, celui-ci s'engage à en informer le délégant dans les meilleurs délais.

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile et notamment en fin de gestion, tous les éléments de prévision et de suivi budgétaire demandés par le délégataire. En particulier, le référent métier fournit à l'équipe de la DINUM en charge du programme beta.gouv.fr toutes les informations utiles à la passation des commandes et à la validation des services faits.

Références Chorus :	
Axe ministériel 1	36
Domaine fonctionnel :	0103-04
Centre financier :	0103-CEFP-C003
Activité(s) :	010300000623
Centre de coût :	EMPEF00075

Le délégataire est chargé de retranscrire les opérations de dépenses dans le système d'information financier de l'État CHORUS, en lien avec le centre de services partagés financiers des services du Premier ministre.

Le comptable assignataire de la dépense est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services (CBCM) du Premier ministre. Une copie de la convention est transmise au CBCM des services du Premier ministre et au CBCM du délégant.

Le délégataire s'engage à rendre compte au délégant, mensuellement ainsi qu'au terme de la convention, des dépenses réalisées et de l'avancement des travaux et à présenter à cette occasion les prévisions de commande et de consommation du budget.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant de droit dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel du Premier ministre et au CBCM du délégant.

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à la date de publication de la convention et prend fin au 31 décembre 2021. Elle inclut des clauses de revoyure tous les six mois à la suite de la tenue des réunions du comité stratégique.

La période d'effet de la convention couvre l'engagement des dépenses, la réalisation des prestations et le paiement des dépenses effectuées dans le cadre de la délégation de gestion sur l'UO.

De plus, la durée d'exécution du ou des bon(s) de commande sur marchés, passé(s) dans le cadre de cette convention, devra être conforme aux règles édictées dans le marché utilisé.

La délégation de gestion sur l'UO [0103-CEFP-C003] entre la DGEFP et la DINUM prend fin lorsque l'ensemble des dépenses liées au projet ont été payées par la DINUM dans la limite des crédits alloués par la DGEFP et au plus tard le 31 décembre 2021.

La DINUM se réserve le droit de mettre fin totalement ou partiellement à l'accompagnement d'une équipe et à son intégration au sein de la communauté beta.gouv.fr (mise en avant sur le site internet beta.gouv.fr, accompagnement opérationnel et stratégique, etc) dès lors qu'elle constate un manquement aux principes détaillés dans l'entente de partenariat (Annexe [2]).

Conformément à l'article 5 du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 visé en référence, il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion par l'une des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

La résiliation de la convention entraîne de plein droit la résiliation des services associés.

Article 8 : Publication de la délégation

La présente convention sera publiée selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004. Elle sera notamment publiée par la Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre sur l'intranet Matignon Infos Services (<https://intranet.spm.rie.gouv.fr>) et par le délégataire sur data.gouv.fr.

Fait à Paris, en deux originaux, le 24 mars 2020

à


Nadi BOU HANNA
Directeur Interministériel du Numérique

Le délégant,

Le délégataire

Le Délégué général


Bruno LUCAS

Annexes

Annexe 1 : DiagOriente

Diagoriente en bref

DiagOriente est un service public d'orientation professionnelle sous la forme d'une application web destinée aux jeunes de 16 à 25 ans.

Le dispositif permet aux jeunes de devenir les acteurs de leur parcours d'orientation grâce à une approche réflexive sur leurs compétences transversales (basées sur le référentiel RECTEC) tirées de leurs expériences personnelles et professionnelles.

Cette étape offre aux jeunes la possibilité de retrouver confiance en eux et de l'estime de soi. DiagOriente a recours au jeu vidéo pour familiariser les jeunes à la démarche compétences : à l'aide d'un clone du jeu mobile Cooking Fever, les jeunes apprennent à décortiquer une expérience en activités, elle-mêmes analysées en termes de compétences transversales.

Ces compétences sont regroupées sous la forme d'une carte qui sert ensuite à enrichir le CV et aider à la présentation devant une entreprise. Une fois les compétences renseignées, les jeunes peuvent ensuite accéder à un annuaire géolocalisé (catalogue i-milo et Pôle emploi) d'entreprises accueillant des demandeurs d'emploi en immersion professionnelle.

Présentation technique

Diagoriente est un site accessible à tout utilisateur muni d'un compte et d'un mot de passe personnel. Le site offre trois types de comptes utilisateurs avec leurs fonctionnalités dédiées:

#1: Le compte utilisateur jeune possède un tutoriel sous la forme jeu vidéo casual (glisser-déposer), une application permettant de créer une carte de compétences grâce aux expériences professionnelles et personnelles (imprimable et téléchargeable au format .pdf à tout moment du parcours depuis la page d'accueil), une galerie de gifs qui permet de sélectionner ses intérêts et de les ordonner par ordre de préférence, un catalogue des métiers en accord avec les expériences et les intérêts et un annuaire géolocalisé des structures qui ont déjà accueilli des jeunes en PMSMP.

#2 : Le compte utilisateur conseiller permet de créer des groupes rejoignables par les utilisateurs jeunes (à l'aide d'un code groupe généré par le conseiller) pour assurer le du parcours (vue des métiers mis en favori, carte de compétences, intérêts). Une formation prise en main et à l'utilisation de Diagoriente est aussi disponible sous forme de module.

#3 : Le compte administrateur permet de gérer la base de données des utilisateurs enregistrés (création, modification, activation et suppression) ainsi que toutes les données et contenus renseignés dans la plateforme (expériences professionnelles et personnelles, intérêts, activités, thèmes, environnement, compétences, niveau d'accès, salaire, descriptions, etc.).

Annexe 2 : le manifeste beta.gouv.fr

En 5 ans, beta.gouv.fr a accompagné plusieurs dizaines d'administrations et d'établissements publics pour constituer des équipes chargées de résoudre des problèmes de politique publique. Forts de cette expérience, nous sommes aujourd'hui en mesure de dégager les configurations dans lesquelles établir un partenariat avec beta.gouv.fr est pertinent.

Ce document traduit l'engagement des parties à garantir un environnement propice à la construction de services publics à fort impact dans le cadre du programme beta.gouv.fr. Nous venons en effet proposer des manières de faire très différentes pour l'administration afin de l'aider à penser les services en fonction des personnes qui les utilisent, grâce au levier du numérique. Afin de garantir le succès du partenariat, il est important que la direction de l'organisme public souscrive au présent document et partage une volonté de transformation de son organisation et de ses pratiques.

1. Les partenaires considèrent les besoins des utilisateurs finaux comme prioritaires. Que ce soient des usagers (citoyens, entreprises, associations, etc) ou des agents publics, l'objectif premier est de construire un service utile et facile à utiliser et qui contribue à la mise en oeuvre d'une politique publique de manière mesurable. La feuille de route opérationnelle est donc guidée par les besoins des utilisateurs finaux.

En tant que partenaire :

- *Je m'engage à attendre ne pas exiger de mise en ligne ou lancement de service avant la fin de la période d'investigation (6 mois) avant la mise en ligne d'une première version du produit.*
- *J'accepte qu'une idée de solution imaginée au départ soit invalidée par le terrain et non retenue par l'équipe pour résoudre le problème identifié*

2. L'équipe travaille de manière incrémentale, sans suivre un cahier des charges, en se confrontant le plus rapidement possible à de premiers utilisateurs. Dans un premier temps, la nature et l'étendue des besoins à satisfaire ne sont pas déterminées avec précision. Cela induit des incertitudes et des risques qui sont plus forts que dans les projets habituels de la structure : incertitudes sur l'usage, sur l'impact, sur l'investissement nécessaire. L'équipe lance rapidement une première version du service de façon à tester son utilité et à l'ajuster selon les retours du terrain par des améliorations successives, appelées « itérations » ; le service conçu par l'équipe s'améliore en continu pour élargir progressivement le périmètre couvert et maximiser son impact.

En tant que partenaire :

- *Je m'engage à piloter l'équipe sur ses résultats d'impact (impact = résolution du problème de départ, objectivée par un indicateur de suivi) et non sur des livrables attendus.*

- *Je m'engage à contribuer à la réflexion de l'équipe sur questionner le choix des indicateurs d'impact la mesure d'impact mise en place par l'équipe (choix des indicateurs et de la méthodologie) tout au long du développement de la solution.*

3. Le mode de gestion de l'équipe repose sur la confiance. Une fois l'objectif d'impact déterminé, une autonomie maximale leur est accordée : l'équipe a toute latitude pour prendre les décisions nécessaires au succès du service et rendre compte auprès du sponsor ; elle a la main sur les décisions opérationnelles (recrutement, communication avec les utilisateurs, définition et priorisation des fonctionnalités, organisation interne, gestion du budget alloué). Les commanditaires veillent à n'imposer aucune des contraintes inhérentes à la structure (comitologie, reporting, communication, achat, standard technologique, hébergement) afin de garantir à l'équipe un espace de liberté pour innover. En contrepartie de cette autonomie, l'équipe assure une transparence maximale sur son travail : code source ouvert, mesure de l'impact publique, suivi du projet mené sur des outils collaboratifs partagés ou publics lorsque c'est possible, documentation systématique et facilement accessible, etc.

En tant que partenaire :

- *Je m'engage à donner à l'équipe une pleine autonomie sur ses choix de recrutement (choix des expertises et des profils).*
- *Je m'engage à donner à l'équipe une pleine autonomie sur le choix de ses outils de travail, y compris les solutions d'hébergement du produit ou les logiciels de travail collaboratif.*
- *Je m'engage à donner à l'équipe une pleine autonomie sur le choix de sa stratégie de développement de l'outil et sur la priorisation de ses travaux.*
- *Je m'engage à protéger le temps de travail effectif de l'équipe en limitant les réunions de suivi ou reporting aux rituels ou échéances prévues par la convention.*

Annexe 3 : Détail des unités d'oeuvre des marchés DINUM

Technique

Développeur (Devops)

Cette prestation recouvre notamment :

- conception et l'amélioration continue du service numérique sur l'ensemble de la stack (ops, configuration serveur, front et back end, interface utilisateur...) ;
- interaction régulière avec des utilisateurs afin de comprendre au mieux leurs besoins (participation aux tests utilisateurs, prise en charge d'une partie du support utilisateur...) ;
- conception et la mise en place systématiques de tests automatisés pour assurer la qualité et la non-régression du service ;
- développement et la mise à jour de scripts de déploiements automatisés ;
- outillage de la croissance du service, notamment par le désendettement technique de l'application et la prise en compte itérative des mesures de sécurité nécessaires ;
- rédaction et la mise à jour de la documentation nécessaire.

Design (UI/UX)

Cette prestation recouvre notamment :

- recherche utilisateur ;
- conception d'expériences utilisateurs en fonction de l'observation de leurs besoins ;
- conception d'interfaces qui reflètent ces apprentissages et optimisent le niveau de satisfaction des utilisateurs.

Data

Cette prestation recouvre notamment :

- éditer un cahier des charges portant sur les données à réunir ;
- recueillir toutes les données définies de DiagOriente ;
- organiser les données pour rendre leur exploitation optimale ;
- analyser et vulgariser les résultats pour restituer les résultats aux non-spécialistes de la data.

Déploiement marketing

Business développeur

Cette prestation recouvre notamment :

- mise en oeuvre d'une stratégie de croissance du service, s'appuyant sur des leviers organiques de la diffusion du service ;
- suivi continu des métriques d'usage ;
- animation d'une communauté de partenaires engagés dans le déploiement du service ;
- amélioration continue du support utilisateur ;
- ciblage, identification et prospection de nouveaux partenaires potentiels, susceptibles de déployer DiagOriente dans leur organisation ;
- toute activité visant à améliorer le tunnel de conversion du service, notamment sur les volets juridiques. L'apprentissage consolidé au contact des utilisateurs sera utilisé dans le cadre de la priorisation de l'amélioration continue du service.

Chargé-e de communication

Le/La Chargée a pour mission notamment :

- conduire le plan de communication visant à accompagner le déploiement national de DiagOriente ;
- promouvoir DiagOriente pour séduire les potentiels décideurs et les fidéliser ;
- aider et renseigner l'utilisateur, faciliter la prise en main de DiagOriente ;
- lever les freins à l'utilisation ;
- diversifier les d'acquisition : imaginer et implanter de nouvelles stratégies pour étendre l'usage de DiagOriente dans les réseaux jeunesse ;
- rédiger les articles, interviews, communiqués de presse ;
- gérer les campagnes digitales (adwords, facebook ads, linkedin, tweeter) et suivis / reporting & analyse mensuelle des actions menées sur les réseaux ;
- organiser et coordonner les événements de promotion ;
- piloter les prestataires impliqués dans les projets de communication (print, salons) ;
- mettre en place et suivi d'une veille métiers et thématique «orientation professionnelle» ;

- mesurer et suivre les actions de communication – élaboration et gestion d'enquêtes quali/quantitative – analyse des enquêtes.

Design de l'expérience utilisateur

Produit :

- définir et communiquer la vision du produit en interne comme à l'externe vers les réseaux cibles et plus largement le monde de l'éducation/formation/emploi ;
- être au centre de la production et des priorisations, suivre les estimations, les conceptions, les développements, la qualification, le recettage et le suivi qualité des livrables ;
- travailler avec des processus lean / agiles : être source de propositions pour contribuer à l'évolution et à la réussite de DiagOriente ;
- assurer l'interface entre les équipes de conception/dev et les usagers en proposant des contextes d'itérations ;
- coordonner la chaîne de production en assurant le lien entre les équipes de dev/IPM et la partie com/marketing ;
- veiller au budget alloué et au délai imparti.

Pédagogie multimédia

- orienter et conseiller les équipes pédagogiques sur la base du cadre théorique défini et validé collectivement ;
- définir et produire de manière itérative les éléments pédagogiques propre à l'application DiagOriente ;
- animer des séances de testing ;
- piloter le dispositif de formation :
 - concevoir et réaliser des contenus multimédias permettant la formation de nouveaux usagers ;
 - dispenser des actions de formation sur site et en distanciel ;
- travailler avec des processus lean / agiles : être source de propositions pour contribuer à l'évolution et à la réussite de DiagOriente ;
- tester et assurer la bonne intégration des nouvelles fonctionnalités de DiagOriente (déroulement de la navigation, gestion des bugs, problèmes techniques) ;
- suivre l'amélioration du service en prenant compte les retours utilisateurs ;
- accompagner les usagers dans l'utilisation et la systématisation du service.

Coaching

Le coach a pour missions de :

- sécuriser la mobilisation de profils adéquats au sein de l'équipe ;
- aider l'équipe dans sa prise de fonction et sa progression en visant l'autonomie ;
- accompagner l'équipe dans la définition de la proposition de valeur de leur service et d'une vision cible ;
- accompagner les équipes dans leur décisions et la priorisation de leurs tâches ;
- accompagner l'amélioration continue du service ;

- s'assurer de la prise en compte des attentes des utilisateurs, des partenaires et de l'administration ;
- accompagner l'équipe dans la définition d'indicateurs de suivi et de mesure d'impact compatibles avec les pratiques agiles ;
- rappeler les bonnes pratiques agiles et lean startup ;
- faciliter la communication entre l'administration et l'équipe ;
- s'assurer de la bonne orientation et de la faisabilité des services ;
- s'assurer de la mobilisation des compétences des autres ressources et compétences qui peuvent être disponibles au sein de l'organisme public, autant que nécessaire.

Le détail des coûts prévisionnels :

PLAN ANCIEN DÉTAIL EN 2020	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL ANNÉE 1
Coûts Tech													
Dev-Éléments SEFP	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	81 720 €	984 432 €
Maintenance	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	2 400 €
UI/UX - CAVAL SEFP	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	40 800 €
DATA - CAVAL SEFP	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	40 800 €
Total coûts Tech	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	91 720 €	1 109 632 €
Coûts déploiement marketing*													
Business Day - 1 SEFP	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €	345 600 €
Charge de Cost - 1 SEFP	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	112 800 €
Communication affilée	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	40 800 €
Total marketing	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	41 600 €	500 800 €
Coûts accompagnement Coach													
Coaching SEFP	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	54 000 €
Total accompagnement Coach	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	54 000 €
Design de l'expérience utilisateur													
Product SEFP	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €	81 360 €
ingénieurs SEFP	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	59 220 €	710 640 €
Total Design de l'expérience utilisateur	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	792 000 €
*Inclus cours print, Adwords, presse, déplacements, Matropole, DOM 374 salpêtr national												Total HT	1 517 032 €
												Total TTC	1 581 408 €

PLAN DE CHARGES 2021

	janv 20	fevr 20	mars 20	avr 20	mai 20	juin 20	juil 20	août 20	sept 20	oct 20	nov 20	déc 20	TOTAL ANNEE 2
Coûts Tech													
Developpeurs 33333	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	40 333 €	483 999 €
Hosting 1234	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	1 234 €	14 808 €
1234 01234567	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	5 123 €	61 554 €
Total Coûts Tech	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	46 690 €	514 521 €
Coûts deplacement marketing*													
Business Dev 1234	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	21 500 €	258 000 €
Charge de com 2233	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	8 420 €	101 640 €
Communication offline	3 100 €	2 800 €	2 300 €	2 000 €	1 800 €	1 600 €	1 400 €	1 200 €	1 000 €	900 €	800 €	700 €	11 200 €
Total marketing	33 020 €	32 720 €	32 200 €	31 920 €	31 700 €	31 500 €	31 300 €	31 100 €	30 900 €	30 700 €	30 500 €	30 400 €	396 240 €
Coûts accompagnement Coach													
Coach DNM	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	42 000 €
Total accompagnement Coach	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	42 000 €
Design de l'expérience utilisateur													
Responsable produit 1234	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	78 000 €
ingénieurs 2345	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	10 240 €	122 880 €
Total Design de l'expérience utilisateur	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	16 740 €	200 880 €
*Inclus coûts print, adwords, presse, déplacements Métropole, DNM 374 salons nationaux												Total HT	1 410 540 €
												Total TTC	2071 700 208 €